



SERMIP-CFDT 82

La CFDT vous informe N°8

Novembre 2013

Retrouvez les informations complètes sur le site de l'UFETAM : www.cfdt-ufetam.org

Travaille, produis et consomme !

Et l'on reparle de l'ouverture des magasins le dimanche qui serait bon pour le développement économique. Le travail du dimanche existe déjà, il

concerne certains métiers, comme la restauration ou certains services publics comme l'hôpital. Des dérogations sont également accordées dans de fortes régions touristiques. Certes, la loi sur l'ouverture des magasins le dimanche est aujourd'hui peu lisible et comporte parfois des anomalies, voire des contradictions. Pour autant faut-il faire du travail le dimanche une règle générale et faire du dimanche un jour ouvrable comme un autre ?

C'est au nom de l'emploi et du pouvoir d'achat que la grande distribution nous entonne cette chanson : ouvrir le dimanche nous permettrait de relancer la consommation, donc l'emploi, et permettrait aux salariés qui travaillent le dimanche d'améliorer leur pouvoir d'achat. Et bien entendu, juré craché, c'est uniquement les salariés volontaires qui seront appelés à travailler le dimanche.

Mais ce raisonnement ne tient pas : lorsqu'un magasin ouvre le dimanche, il peut effectivement prendre des parts de marché sur les autres magasins qui vendent les mêmes produits et sont fermés. Mais lorsque tous les magasins ouvrent, c'est la

capacité globale à consommer, c'est-à-dire le pouvoir d'achat de tous qui détermine le niveau de consommation. Ouvrir 7 jours sur 7 n'augmente pas la consommation totale, ce que les français consommaient avant en 6 jours, ils le consommeront en 7 jours. Par contre, ce sont bel et bien les conditions de travail et de vie qui seront dégradées.

Et puis quel cynisme : ces entreprises qui souhaitent changer la loi pour généraliser le travail du dimanche, sous payent leurs salariés et les poussent, parfois en finançant les grèves et manifestations (voir canard enchaîné du 16 octobre), à revendiquer eux-mêmes la fin des lois qui les protègent en leur faisant miroiter une centaine d'euros de plus sur la fiche de paye. Mais gageons qu'une fois que le dimanche sera devenu un jour ouvrable, les salariés n'auront plus de compensation financière, seule restera l'obligation de travailler. « Travaille, produis et consomme » semble être le seul horizon que nous offre cette société où règne le libéralisme économique. Et si on remettait l'économie au service des hommes et non pas l'inverse ?

SOMMAIRE

Edito Page 1

Projet de décret
régime indemnitaire Page 2

Courrier
intersyndical à la
Ministre de la FP Page 2

CTM : larges extraits
de l'intervention de
la CFDT Page 3

CTM : réponse de
l'administration à la
CFDT Page 4

CHSCTM du 4
octobre Page 4

Déclaration des élus
CFDT la CAP des
Secrétaires
d'Administration et
de contrôle du
Développement
Durable Page 4

Bulletin d'adhésion à la CFDT

Nom Prénom :

Grade :

Service :

Adhère à la CFDT :

Date :Signature

À retourner auprès d'un militant CFDT de votre service

Courrier intersyndical à la Ministre de la Fonction Publique.

Madame la Ministre,

Lors de la présentation de l'agenda social 2013-2014, les organisations syndicales (CFDT Fonctions publiques, CFTC-FAE, CGT Fonction publique, FA-FPT, UNSA Fonction publique, FSU, Solidaires Fonction publique, CGC Fonctions publiques) ont unanimement dénoncé la politique salariale conduite dans la Fonction publique et souligné ses conséquences désastreuses pour les millions d'agents qui la composent. Trois années consécutives de gel de la valeur du point et une quatrième déjà annoncée conduisent à une perte considérable de pouvoir d'achat pour tous les personnels quels que soient leur statut et le versant dont ils relèvent.

La situation est sans précédent et les pertes intervenues depuis des années, la dépréciation des carrières et le tassement des grilles ont atteint des niveaux insupportables que l'Insee a mis en évidence dans un rapport publié cet été.

Nos organisations affirment que ni les mesures d'urgence limitées que vous avez annoncées pour la catégorie C ni la négociation à venir sur les "parcours professionnels, les carrières et les rémunérations" ne sauraient à elles seules répondre à l'impérieuse nécessité de mesures salariales d'ampleur pour 2014.

Elles vous demandent, Madame la Ministre, d'ouvrir un réel espace de négociations salariales et d'inscrire rapidement à l'agenda social un rendez-vous spécifique pour en traiter.

Projet de décret portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

Objectif : créer un nouveau dispositif indemnitaire qui aura vocation à se substituer progressivement à la prime de fonctions et de résultats (PFR).

Si le caractère modulable de la PFR ne constituait pas en soi une nouveauté, il a été très marqué par le discours de « l'idéologie du mérite ». Par ailleurs, La PFR s'est accompagnée de pratiques de gestion divergentes.

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFEFP) sera applicable à tous les fonctionnaires relevant de la loi du 11 janvier 1984.

RIFEFP : deux parts

Le nouveau dispositif indemnitaire tendra à valoriser principalement l'exercice des fonctions via la création d'une indemnité principale, versée mensuellement : l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE).

Un complément indemnitaire annuel pourra être versé, en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir, appréciée dans le cadre de l'entretien professionnel. Il pourra donc être également tenu compte des résultats obtenus au regard d'objectifs préalablement fixés, notamment pour les fonctionnaires relevant de la catégorie A.

Selon quelles règles :

Pour chaque corps, un nombre limité de fonctions sera déterminé. La répartition des postes entre les différents types de fonctions et la fixation des montants et plafonds correspondants se feront au regard de critères tels que :

1. l'encadrement, la coordination ou la conception ;
2. la technicité, l'expertise, l'expérience ou la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
3. les sujétions particulières et le degré d'exposition du poste.

Ces critères ne sont pas forcément cumulatifs ni exhaustifs.

Afin de tenir compte de l'expérience professionnelle accumulée, le montant de l'IFSE fera l'objet d'un réexamen notamment :

1. En cas de mobilité ;
2. A minima, tous les 5 ans, en l'absence de changement de poste.

Calendrier :

Avant le 1er janvier 2015 :

Les corps d'adjoints administratifs ;

Les corps de secrétaires administratifs ;

Les corps interministériels des assistants et conseillers techniques de service social ainsi que l'emploi de conseiller pour l'action sociale.

Avant le 1er juillet 2015 :

Le corps interministériel des attachés des administrations ;

L'ensemble des corps et emplois bénéficiant de la PFR.

Au plus tard le 1er janvier 2017 :

L'ensemble des corps et emplois relevant de la loi du 11 janvier 1984 à l'exception de ceux mentionnés dans un arrêté interministériel.

Reste à connaître la proportion entre l'IFSE (fixe) et le complément annuel (variable).

LA CFDT MET SON GRAIN DE SEL



Comité technique Ministériel

Déclaration de la CFDT (extraits....)

La CFDT a une nouvelle fois rappelé ses exigences en matière de dialogue social et notamment d'études d'impacts sur les évolutions des services et de leurs conséquences sur les hommes et les femmes concernés par ces évolutions.

Ainsi, la CFDT a rappelé que les ouvriers de parcs étaient transférés depuis 3 ans, et que c'est seulement à ce CTM que seront apportés les derniers éléments.

Par contre, la CFDT constate que ce qui va très vite et fait très mal, ce sont les suppressions d'emplois.

« La crise est là, il faut réduire, couper, trancher et l'intendance suivra. Si nous soutenons la signature d'accord pour la prévention des Risques Psycho-sociaux (RPS).....il est urgent d'infléchir les orientations en termes d'emplois ». La CFDT s'est insurgée contre le fait que sur le dossier ADS et ATESAT les premières suppressions ont été mises en œuvre dès cette année alors que la loi n'a pas encore été modifiée.

Là encore manque les analyses d'impacts sur les personnels : Ils seraient en détachement dans les collectivités d'accueil pendant deux ans. Qu'en sera-t-il après s'est interrogé la CFDT ? : Intégration ? Départs en retraites ? Retour ? Et, si intégration, quel traitement de la situation de ces personnels au regard de la retraite ? En ferons nous, comme cela a été fait pour les OPA (avant les ultimes correctifs), des poly-pensionnés avec toutes les conséquences négatives que cela emportent. Nous devons autre chose aux agents.

La CFDT a demandé à ce que le temps passé à la FPE est pris en compte comme du temps cotisé à la CNRACL.

Sur l'emploi la CFDT a rappelé qu'elle attend toujours quelques éclairages sur la mise en œuvre de ces nouvelles tranches d'amputation sur le budget 2014 : l'impression qui domine, après les précédentes saignées, semble bien le sacrifice des services interministériels (DDTM) et des opérateurs (Voies Navigables de France, Météo France, IGN, IFSTTAR, ONEMA, ONCFS, Agences de l'eau).

Quelle organisation pérenne dans ces conditions pour la prise en charge des missions ? Pour la localisation des services ? Pour la proximité due aux citoyens ?

A plusieurs reprises, nous avons appelé l'attention du CTM sur l'adéquation missions/moyens qui n'est plus respectée....

Ainsi, par exemple, sur les Agences de l'eau, nous constatons :

- une tendance globale à renforcer les missions des Agences sans les doter des moyens nécessaires ;

- une baisse d'effectifs injustifiée alors que, dans le même temps, l'analyse comparative, menée dans le cadre de l'étude Budget Base Zéro (BBZ), montre le manque d'effectifs ;

- la poursuite inconsidérée de réduction des dépenses de fonctionnement de moins 4% en 2014 et 2015 qui conduit inévitablement à envisager un fonctionnement en mode dégradé.

La CFDT a rappelé l'impact de ces politiques sur les charges, les conditions de travail et la montée des risques psycho-sociaux... notamment dans certaines agences de l'eau....

Dans le même temps, les bonnes nouvelles sur le plan des rémunérations ne sont pas légions.

Ainsi, alors que nous avons tous dénoncé une PFR opaque et inégalitaire, nous ne pouvons que dénoncer et regretter les propositions fonction publique d'un nouveau régime indemnitaire tout aussi nébuleux. Un projet que l'administration veut imposer après un minimum de concertation.

Pour la CFDT, ces mesures injustes ajoutées au gel de la valeur du point d'indice ne peuvent pas redonner confiance aux personnels....

Puis la CFDT a abordé la question des agents en position normale d'activité à l'extérieur de notre ministère et a proposé de mettre en place un comité de suivi national de ces situations..... pour les personnels en poste au ministère de la Défense, de nombreux engagements ont été pris par les deux ministères et ne sont pas respectés. En effet, la CFDT déplore :

- de nombreux retards dans les communications des pièces administratives des agents

- des réalisations d'entretiens professionnels en dehors des règles élémentaires

- un dysfonctionnement du service social du MINDEF envers les agents MEDDE ;

- pour une majorité d'agents l'absence de médecine de prévention

- des difficultés pour accéder aux formations et informations du MEDDE ;

- des règles d'aménagement et de réduction du temps de travail à géométrie variable

....la CFDT s'est également inquiété de la situation des personnels en charge de l'éducation et de la sécurité routière hors de IPCSR qui relèvent de nos statuts ministériels. Le ministère de l'intérieur enquête sur ces agents : Quels échanges sur ces sujets sont programmés avec nous ? Quelles perspectives de retour pour ces personnels qui ne souhaitent pas être transférés au MI ?

D'autres sujets sont toujours en souffrance malgré nos relances :

- l'absence de réflexions engagées sur le dialogue social et les moyens pour le conforter, le rendre plus efficace et porteur de progrès pour tous.... ;

- le traitement des dysfonctionnements des CAP locales et nationales ;

- les suites aux engagements des assises des métiers des ingénieurs ;

- le traitement des dysfonctionnements de gestion administrative des personnels.

- la lutte contre la précarité au sein de nos services avec la mise en œuvre, comme prévu initialement, de la titularisation et l'extension des droits des personnels non titulaires (mobilités...), sans oublier les nombreux vacataires allègrement recrutés pour compenser les pertes d'emplois.

C'est injuste et anormal dans ces périodes de rareté des emplois.

Sur ce point, le chantier inscrit à l'agenda social, d'extension du statut des contractuels des Agences de l'eau à l'ONEMA et à l'ONCFS, constituait une réelle opportunité ; ce chantier doit être réouvert en urgence

Enfin, des discussions sur l'harmonisation, par le haut, des régimes indemnitaires au sein du CEREMA doivent s'engager.

(Extrait de l'intervention d'Hubert Lebreton Secrétaire général)

CTM : Réponse de l'administration à la CFDT

Dans sa réponse aux déclarations des représentants des personnels, le secrétaire général a apporté plusieurs précisions :

Il y a inter-pénétrabilité des régimes de retraite entre FPE et FPT, autrement dit un fonctionnaire d'Etat qui intègre la FPT se verra servir une seule pension pour l'ensemble de sa carrière FPE + FPT et vice-versa, par son dernier employeur.

Dialogue social : Le Ministre P. Martin y attache beaucoup d'importance. Si quantité n'est pas égale à qualité, il convient de reconnaître que la tenue en soi d'un certain nombre de réunions d'échanges comme de celles du CTM est importante et participe de sa qualité. Les organisations syndicales (OS) peuvent y exprimer et porter les revendications des personnels. Sans doute les études d'impacts ne sont pas toujours aussi parfaites que souhaitées mais le plus souvent elles existent.

- le dialogue social, dont l'agenda social, est un portage politique, mais ce n'est pas tout. Le dialogue s'est avant tout ne rien cacher, ne rien lâcher dans nos discussions en interministériel mais aussi, reconnaître les divergences, s'expliquer et tenter de faire bouger. Le dossier OPA a montré l'aboutissement du dialogue social.

- RPS, et plus généralement les conditions de travail. Je me réjouis

d'un protocole interministériel sur la reconnaissance des RPS.

- rapport entre missions et moyens, la tension est indiscutable. Le service public et les lieux d'exercice des compétences évoluent nous en tenons compte. Un service public ne doit pas se mettre en contradiction. Un comité de suivi ADS/ ATESAT est institué pour accompagner les changements dans la loi ALUR, les collectivités s'y préparent et nous aussi. Pour l'ATESAT, c'est la loi de finances, mais là aussi, ça bouge avec plus de la moitié des départements qui ont mis en place des structures pour faire de l'ingénierie publique. Le CEREMA aura lui un rôle d'expertise et de conseils aux territoires.

- à propos des Agences de l'eau, très particulières et originales. Elles rendent des services reconnues. La DRH du ministère apportera une attention particulière sur l'agence de l'eau Artois Picardie (suite à l'alerte faite par la CFDT).

- sur la création de l'agence française de la biodiversité il est clair qu'il faut un soin extrême aux personnels et à leurs statuts pour réussir le projet.

- sur le personnel du ministère de la Défense sur la situation particulière remontée par la CFDT sera examinée par la DRH du MEDDE.

CHSCTM du 4 octobre

En 2013, on déplore dans nos ministères (MEDDE ; MELT et service de rattachements) 1 accident mortel, 9 accidents grave et 6 suicides. Concernant un suicide, la CFDT a demandé une enquête de prévention qui a été acceptée par l'administration.

L'administration a présenté un projet d'instruction qui vise à diminuer l'accidentologie. Cette instruction parue le 11 octobre reprend certaines revendications de la Cfdt : en effet, la CFDT estime que les principes retenus vis-à-vis de la sécurité des agents vont dans le bon sens (transmission et

évaluation des plans de prévention au niveau national, participation systématique des assistants et conseillers du service social...). De plus, la CFDT a obtenu que l'instruction pour lui donner plus de poids, soit signée par le secrétaire général du ministère.

Cependant, la CFDT a posé la question des moyens et des compétences dans la prise en charge de la prévention des risques. En effet, cette prise en charge des risques va représenter une charge de travail supplémentaire ainsi que de nouvelles compétences.

CEREMA – Comité de suivi

Les effectifs figuraient parmi les points à l'ordre du jour de la réunion du 29 octobre 2013. Voir compte rendu complet sur le site : www.cfdt-ufetam.org

L'administration a remis en séance une fiche avec un tableau comportant pour chaque service l'effectif cible au 1er janvier 2014, les effectifs pré-positionnés et les arrivants jusqu'au 31/12/2013.

La comparaison n'est pas simple, car ces chiffres n'intègrent pas les mutations du cycle 2014-01 (dont une partie est pourtant déjà faite). En outre, pour ajouter à la confusion, les 18 agents de COM sont sortis des effectifs des 11 services pour être intégrés à ceux du siège (qui gonfle artificiellement de 48 à 66 !).

entité	Cible au 1/01/2014	Prévis au 31/12/2013	écart
EST	269.8	259.5	-10.3
IDF	241.3	203.8	-37.5
C-E	484.6	461.4	-23.2
MED	354.9	350.5	-4.4
N-P	275.9	258.4	-17.5
N-C	340.9	322.8	-18.1
OUE	325.0	322.1	-2.9
S-O	297.4	299.6	-2.2
TV	153.0	145.7	-7.3
EMF	183.8	179.4	-4.4
ITM	203.1	172.0	-31.1
SIEGE	101.1	66.1	34.9
CEREMA	3231	3041	-189

Globalement, l'effectif prévisionnel au 31/12/2013 serait de 3041 ETPT (hors cycle de mobilité 2014-01). Suite au CTM, le Secrétaire Général des ministères a accordé une rallonge de 60 ETPT, pour réduire la vacance dans les services et compléter le siège.

La CFDT estime que ce "geste budgétaire", certes nécessaire, est loin d'être suffisant pour répondre aux besoins liés à la création du siège et qui ont conduit à ponctionner les effectifs des 11 services.

Au total, la masse salariale transférée sera donc de 3101 ETPT. La vacance serait donc de 129 ETPT, soit 4%. La DT IDF et la DTITM (ex-Setra) sont les plus touchés.

Avec les 54 vacataires, le budget du Cerema serait donc financé à hauteur de 3 155 ETPT, soit environ 191 M€ de masse salariale.

À l'issue du cycle 2014-01, le préfigurateur espère que le siège atteindra 70 à 75 sur les 101 de la cible 2014. Il manquera encore quelques A mais surtout des B. En réponse à la question de la CFDT sur les raisons du manque d'enthousiasme, il semblerait que des B aient attendu que le nom du chef d'unité soit connu pour se positionner et que des A hésitent à aller sur des postes à faible encadrement.

Le préfigurateur sera particulièrement attentif au choix du nombre de postes à publier, pour rester dans les clous de la masse salariale.